

**Commune de MEIX-DEVANT-VIRTON.**

**Assemblée du Conseil Communal.**

Extrait du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation :

ART.L 1122-17 – Le Conseil ne peut prendre la résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quelque soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

**M.**

**Est invité pour la première fois à assister à la séance qui aura lieu le 25 janvier 2018.  
à Meix-devant-Virton (Maison communale), à 18h30 heures précises.**

**La Directrice générale,**

**Le 11 janvier 2018.  
Le Bourgmestre,**

**ORDRE DU JOUR :**

**Séance publique.**

1. Décisions tutelle – information.
2. Budget – Fabrique d'Eglise de Villers-la-Loue – Exercice 2018.
3. Compte – Fabrique d'Eglise de Villers-la-Loue – Exercice 2015.
4. Compte – Fabrique d'Eglise de Villers-la-Loue – Exercice 2016.
5. Centrale d'achat RGPD de l'UVCW – manifestation d'intérêt.
6. Gérouville – Projet d'assainissement du site de remblais de Luse - Approbation des conditions et du mode de passation.
7. Installations photovoltaïques sur des bâtiments communaux - Placement et exploitation - Approbation des conditions et du mode de passation
8. ATL – Projet pédagogique des stages de carnaval et de Pâques – approbation.
9. ATL – stage de carnaval – règlement d'ordre intérieur 2018 – ratification.
10. ATL – stage de Pâques – règlement d'ordre intérieur 2018 – approbation.
11. Convention relative à l'identification, l'enregistrement et la stérilisation des chats domestiques - approbation.

**Huis-clos.**